

Article 7 Engagements

Je soussigné (e) Hervé Léonard

- déclare avoir pris connaissance du référentiel et du guide du label, joints au présent contrat ;
- déclare avoir pris connaissance du contrat de labellisation et en accepter librement les termes ;
- déclare respecter les critères de qualité définis dans le référentiel du label ;
- déclare accepter et faciliter le déroulement des audits effectués en son sein par des agents de l'État chargés à cet effet par l'autorité administrative et présenter dès la première réquisition les pièces dont ces agents ont besoin pour l'exercice de leur mission ;
- autorise l'autorité administrative à mentionner, sur la liste dédiée aux écoles de conduite et associations labellisées, les coordonnées de mon établissement via le site Internet de la délégation à la sécurité routière (DSR).

Le présent contrat de labellisation est établi en deux exemplaires.

L'exploitant de l'école de conduite
ou de l'association labellisée.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

lu et approuvé

AUTO ECOLE LEONARD
Promenade Emilie du Châtelet
54000 NANCY
Tél : 03 83 29 99 99
Siren : 833 907 678
Agrément : E1805400020

Pour le Préfet
Et par délégation,
~~La directrice départementale~~
Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER

A. *NANCY*
Le *03 SEP. 2010*